L'ABEILLE.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE TOUS LES JOURS PAR
JÉROME BAYON.

SAMEDI (MATIN,) 2 JUILLET 1831.

☞ Lundi prochain, **4 JUILLET,** étant le jour anniversaire de l'indépendance des États-Unis, **L'ABEILLE** ne paraîtra pas.

PAKSEE-A-VAPEUR DE LA LEVÉE.
Ont été élus Directeurs de cet établissement :
MM. Thomas Lockhart,
L. G. Hiligiberg,
Geo. Green,
Dan. Warburg,
Edmond J. Forstall,
J. B. Leprête,
Ch. Lesseps,

INTÉRIEUR.

NOUVELLE-ORLÉANS, 2 juillet.

Nous traduisons, sans commentaire, l'article suivant d'un journal de Washington du 16 du courant.

"Il nous a été adressé un grand nombre de questions pour savoir s'il est vrai, comme le bruit s'en est répandu généralement dans cette ville, qu'une réception de *personnes de couleur* ait eu lieu récemment au Palais du Président. D'après la manière dont ce bruit nous est parvenu, nous n'avons aucun sujet de douter de son authenticité. On dit que la société était nombreuse, et que les *dépenses* faites pour cette réunion ont été considérables. Nous ignorons si elle a eu lieu dans le salon de l'Est, et qui a fait les honneurs de la fête; nous serions bien aises que le journal de la cour pût fournir au public ces détails. Nous ne savons pas jusqu'à quel point cela entrera dans les vues des Nababs du Sud, mais nous croyons qu'en parlant de certaines choses qu'un homme honorable ne peut se permettre, Mr. Branch n'a pas songé à faire allusion à ceux qui ont présidé ou participé à cette fête." *(National Journal.)*

La plus étrange observation est, à coup sûr, celle d'un journal de l'ouest, le *Nashville Banner*, qui trouve mauvais que les feuilles de la Nelle.-Orléans discutent les prétentions des candidats à la place vacante de sénateur de cet état au congrès des Etats-Unis. Il improuve fort le zèle des partisans MM. Waggaman et Carlton, et s'appuie de ce que la législature de cet état n'étant pas en session, le gouverneur pourrait être appelé à faire choix d'un sénateur *pro-tempore*, si le cas l'exigeait. Certes, on trouvera un peu surprenants les scrupules de notre confrère : hé quoi! parce que le gouverneur pourrait être appelé à nommer *provisoirement* un sénateur, il ne convient pas que les discussions des journaux éclairent sa religion, ou la religion de ceux qui, aux termes de notre constitution, seront appelés à faire définitivement cette nomination? Nous avouons naïvement, que c'est là une chose tout-à fait inintelligible pour nous. Nous avons même la folie de croire tout le contraire; et cela, parce que nous avons assez bonne opinion de notre gouverneur ou des membres de notre législature, pour être persuadés qu'ils ne se croient pas, comme les successeurs de St. Pierre, infaillibles par la grâce de Dieu. En y réfléchissant un peu plus mûrement, notre confrère du *Nashville Banner* reviendra sans doute d'une opinion aussi erronée.

Voici, d'après le rapport fait à la mairie, le 1er. Juillet, par le commissaire du faubourg Ste.-Marie, le nombre de malades qui se trouvent dans les hôpitaux de son district:

Hopital de la Marine, dirigé par le Dr. M'cFarlane,	Hom. 21.	Fem. 2.
Hôpital du Dr. Rice	9.	2.
Hôpital du Dr. Camel	2.	1.
	32.	5.

Nous remarquons avec étonnement que le commissaire Henry ne fait pas mention de l'Hôpital de Charité. Nous croyons nous rappeler que dans ses rapports de l'année dernière, il n'oubliait pas de parler de cet hôpital, le principal de la ville.

EXTÉRIEUR.

FRANCE.

BRUITS SUR LA NOMINATION DE NOUVEAUX PAIRS.

Depuis quelques jours on dit que le roi, en vertu de l'article 23 de la charte, va nommer de nouveaux pairs. Nous nous plaisons à croire que ces bruits ne sont point fondés; mais puisque cette question a été soulevée par la presse, nous allons dire notre opinion sur ce sujet délicat.

Un profond respect est dû aux prérogatives constitutionnelles de la royauté, nous le reconnaissons, nous le professons; nous n'aurons un gouvernement vraiment représentatif que lorsque ce principe, ce dogme politique sera bien compris, soit par le pouvoir, soit par les citoyens.

Le ministère n'a pu taire son indignation, à la chambre des pairs, dans la séance mémorable du 20 avril; c'est bien; mais on eût désiré que, ne bornant pas son zèle à quelques exclamations animées, M. le président du conseil eût défendu la loi et n'eût point laissé écarter, presque sans discussion, l'article qui concernait la cérémonie du 21 janvier, dont l'anniversaire peut provoquer de nouveaux troubles. Aujourd'hui, à ne croire les bruits qui circulent, il chercherait à rendre les atteintes qu'il a reçues, et à punir la chambre des pairs.

Le gouvernement d'une grande nation ne doit pas procéder ainsi. Après la révolution de juillet, il fallait constituer largement et solidement: il le faut, à plus forte raison, aujourd'hui. La pairie, telle que nous l'avons, avec ses titres, ses souvenirs, ses arrière-pensées, est un obstacle au gouvernement établi. Reconstituons-la; mais attendons que le principe de la souveraineté du peuple et des dispositions particulières jointes à la charte; attendons que la nouvelle *chambre des députés ait constitué la pairie.*

Que ferait la couronne en instituant des pairs avant le vote de la loi? Il y a plusieurs dispositions dans l'article 23, soumises à une révision solennelle. Ces dispositions seront-elles conservées? créerait-on des pairs héréditaires? Mais l'hérédité peut être enlevée à la pairie. L'article 23 de la charte de 1830 : dit : "La nomination des pairs appartient au roi : *leur nombre est illimité*; il peut en varier les dignités, les nommer à vie, ou les rendre héréditaires à volonté." Or, le second paragraphe de l'article 68 de la charte (dispositions particulières) dit: "L'article 23 de la charte sera soumis à un nouvel examen dans la session de 1831." Nous ne voulons rien préjuger. Mais le droit de la couronne ne peut-il pas être modifié? le nombre des pairs ne peut-il pas être limité? les pouvoirs de la pairie ne seront-ils pas restreints? les nouvelles nominations ne se trouveraient-elles pas alors irrégulières et en désharmonie avec la loi qui sera votée dans la session de 1831? N'est-ce pas là l'occasion de dire qu'en nommant aujourd'hui des pairs nouveaux on ne saurait précisément pas ce qu'on ferait?

Mais dans quel dessein aurait-on recours à une fournée de pairs? La session est close. Le ministère craint-il une opposition passionnée et coalisée, dans la chambre aristocratique, à l'ouverture de la prochaine session? Veut-il s'y ménager des appuis? Nous croyons que le moyen de nominations partielles serait peu efficace. Et, d'ailleurs, la loi sur la pairie sera une loi d'urgence: à la convocation des chambres, c'est la première loi qu'il faudra proposer; car il serait impossible au pouvoir de diriger les affaires avec deux chambres incompatibles : l'une détruirait l'ouvrage de l'autre.

Mais examinons si le roi est actuellement en possession de la prérogative dont il est question à l'article 23. Cet article est soumis à la révision de la nouvelle législature; il est, pour ainsi dire, rayé de la charte : le principe qu'il renferme n'est pas encore approuvé, n'a pas force de loi; donc, les pairs qui seraient nommés en vertu de cet article ne seraient pas réellement pairs : ils n'auraient qu'un droit contestable.

Nous soutenons donc que, tant que cet article n'aura pas été révisé, la prérogative du roi sera suspendue. Voilà pourtant les conséquences du provisoire où la chambre des députés nous a jetés. De tous côtés des obstacles, des impuissances, des limitations et des embarras.

D'ailleurs, pourquoi créer des pairs, instrumens d'une pensée, périssables avec elle? Ne serait-ce pas les tuer moralement à leur naissance? N'y aurait-il pas plus de dignité à poser leur origine dans la loi même, à les nationaliser, et à commencer ainsi une aristocratie de talens et de services patriotiques, seule aristocratie possible après les journées de juillet?

En vérité, nous ne prévoyons pas une objection bien solide à ce raisonnement. Nous croyons qu'il fera concevoir combien il est important de rendre au roi toutes les prérogatives dont il doit être revêtu, dans l'intérêt du gouvernement représentatif, qui ne saurait marcher si tous les rouages qui composent son mécanisme n'ont leur jeu et leur mouvement libres.

Nous ne comprendrions pas aussi le pourquoi de la mesure qui, dit-on, a été agitée au conseil: la démonstration de son utilité nous échappe; nous n'y verrions que des inconvéniens graves; deux surtout nous frappent: le premier serait de suivre mesquinement les erremens des ministères de la restauration, et le second de faire craindre que ce badigeonnage politique ne fût un prétexte à retarder la reconstruction de la pairie. *(Constitutionnel.)*

— Depuis long tems les gouvernemens anglais et français échangent des notes relativement à la réclamation formée par les habitans de la ville de Verdun, à l'effet d'obtenir le remboursement de *trois millions cinq cent mille francs* qu'ils ont avancé aux prisonniers de guerre anglais, pendant les douze années qu'ils ont séjourné dans leur ville.

M. Routhier, avocat au conseil du Roi, chargé au nom des trois cents créanciers, de soutenir cette cause toute nationale, a donné connaissance à ses cliens de la lettre que lui a adressée le prince Talleyrand. Cet ambassadeur lui a donné l'assurance *qu'il n'oublierait pas les intérêts des habitans de la ville de Verdun, et qu'il ferait tout pour répondre à sa confiance.*

Ces bonnes dispositions ont été soutenues et vivement appuyées par le ministre des relations extérieures

Il faut croire que les braves habitans de la Meuse, qui se sont si généreusement conduits envers des captifs malheureux (devenus maintenant nos alliés) trouveront, dans nos rapports actuels avec le *ministère anglais* et dans *son propre* caractère, le prompt résultat des négociations entamées à ce sujet.

—Le capitaine Galotti, Napolitain, était à Lyon samedi dernier; il se rend à Paris pour remercier les Français dont l'opinion, triomphant des désirs du gouvernement de Charles X, l'a contraint de le reclamer, et qui, par ce moyen, l'a soustrait à la hache de ses bourreaux *(Précurseur de Lyon.)*

PARIS, fin d'avril.

Affaires de la Belgique et du Luxembourg.

Le grand-duché est toujours la pierre d'achoppement des cabinets; ce petit pays absorbe les grandes pensées de nos hommes d'état; ce point imperceptible est le champ-clos de nos géans diplomatiques. La question n'est pas encore résolue, mais elle prend maintenant une face nouvelle. Pour engager les Belges à céder, on va jusqu'à leur offrir la Flandre hollandaise!

Il suffit de jeter les yeux sur la carte, pour voir combien cette réunion leur serait avantageuse. Elle assure la navigation de l'Escaut, en reculant leurs frontières jusqu'à la mer, elle met Gand et Anvers à l'abri de toute incursion, et enlève aux Hollandais la faculté d'inonder cette belle contrée par les écluses. Nos voisins, il est vrai, seraient obligés d'acheter cela par des cessions de terrain du côté de Maëstricht et dans le Limbourg; mais, en somme, le marché serait en leur faveur. Eh bien! ils résistent encore. Le Luxembourg s'est donné à eux, ils se sont donnés à lui, c'est pour eux une question de loyauté et d'honneur. Pour les puissances étrangères, c'en est une d'amour-propre piqué et d'inimitié contre la France.

Cependant on nous écrit de Bruxelles que certains esprits commencent à être moins récalcitrans. Les *politiques* ne s'effraient plus de la pensée de céder le Luxembourg et d'accepter le prince Léopold. Ils s'efforcent de prouver aux autres la nécessité de sortir du provisoire; car enfin, excepté la France, personne ne les a reconnus; et maintenant qu'on offre de le faire, faut-il, pour une province qui n'a pas plus de trois cent mille âmes, et qui, dominée par une forteresse que les Prussiens occupent, n'aura jamais qu'une indépendance boiteuse, renoncer à *une reconnaissance complète* et à des avantages réels? Ces idées, semées adroitement, ont déjà eu quelque succès, mais non pas sur les masses. Les masses ne sont point égoïstes; elle sentent beaucoup plus qu'elles ne raisonnent, et jusqu'à présent elles n'ont pas flechi.

Au surplus, quand même le cabinet belge renoncerait au grand-duché, quand même la France y donnerait les mains, la solution du problême ne serait pas aussi facile qu'on le croit; la conférence de Londres, en donnant le Luxembourg au roi Guillaume, le lui a donné comme domaine particulier. Ce pays, aux termes des protocoles, doit être totalement séparé de la Hollande, avoir sa constitution à part, son armée, *ses finances et son administration à part.* Or, le grand-duché, comme nous l'avons dit plus haut, est maîtrisé par une garnison allemande, et ne compte pas plus de trois cents mille habitans. De plus, *il est extrêmement pauvre*; sa situation serait par conséquent des plus déplorables. Les Luxembourgeois le sentent et sont décidés à se défendre par tous les moyens. Qu'arriverait-il alors? Coupé de ravins et hérissé de bois et de buissons, leur territoire est admirable pour la petite guerre. Les volontaires y accourraient de toutes parts, et la confédération ne se mêlerait pas dans leurs affaires, si les Belges et la France s'en mêlaient pas. Quant à Guillaume, que pourrait-il contr'eux? Ses chambres, en lui accordant un emprunt, y ont mis pour condition qu'il serait employé pour l'indépendance nationale, et non pour des intérêts de famille. Il faudrait donc qu'il y pourvût de sa cassette, que les six derniers mois ont sûrement bien épuisée.

Comme on le voit dans cette hypothèse même, la situation ne serait pas améliorée, et les difficultés n'auraient fait que changer de nature. Il *en doit être nécessairement ainsi, quand on est* dans le faux, quand on veut agir contre la nature des choses, et disposer des peuples sans les consulter.

Quant au prince de Cobourg, il paraît que décidément c'est le candidat en faveur, et que nombre de personnes influentes sont disposées à l'accepter pour en finir. On objecte qu'il est anglais, et que la Belgique, en tout état de choses, ne peut et ne doit avoir qu'une politique française. A cela les partisans de Cobourg répondent qu'il est allemand d'origine, que les Anglais le détestent, et qu'il le leur rend bien. Ils ajoutent qu'un Souverain est toujours du pays qu'il gouverne, que Bernadotte est devenu Suédois et Murat napolitain, que Louis Bonaparte a mieux aimé descendre du trône de la Hollande que d'être infidèle à ses intérêts. Ils en concluent que quelle que soit la royauté qu'on leur donne, elle se fera belge ou périra. Ce raisonnement n'est pas sans quelque fondement; mais n'est-il par à craindre que le candidat présenté par le cabinet britannique n'ait pris avec lui des engagemens? N'assure-t-on pas que les forteresses qui ont été construites avec notre or, et qui autrefois nous avaient été opposées comme barrière, vont être démolies aujourd'hui qu'elles pourraient nous servir de remparts? Cette mesure serait vraiment inexplicable. Elle serait dégradante pour les belges et outrageante pour nous. A coup sûr le cabinet du Palais-Royal n'accepterait pas tant d'ignominie. Et d'un autre côté, comment le ministère anglais peut-il vouloir déconsidérer lui-même le trône qu'il a le projet de constituer? Est-ce qu'il ne tient pas à la durée de son ouvrage? Tout cela est bien extraordinaire. Quand nous voulons juger, nous autres profanes, les opérations de la diplomatie, nous nous y perdons. Le bon sens ne leur est-il donc pas applicable? Le bon sens nous dit à nous que tant que le Luxembourg sera livré à la confédération germanique, les frontières de France et les *murs ne la capitale seront* incessamment ouverts à l'invasion.

(Constitutionnel.)

BELGIQUE.

BRUXELLES, 25 avril.

Quand, dans les provinces méridionales, on apprit que le ministère dépêchait des membres du congrès au prince de Saxe-Cobourg, pour le prier humblement d'accepter la couronne, il n'y eut qu'une voix pour réprouver une telle pensée: à Namur, Philippeville, Mons, Liége, Verviers, &c., on proteste hautement contre cette combinaison, considérée comme anti-nationale; nous pouvons assurer que plusieurs de ces villes emploieront tous les moyens qui seront en leur pouvoir, pour repousser la domination de l'Angleterre, elles le feront d'autant plus volontiers aujourd'hui, qu'elles verront dans le triomphe de l'aristocratie anglaise, une cause flagrante de guerre contre la France et les principes de 1830.

Nous pouvons ajouter à ce fait, que déjà plusieurs députés des Flandres se sont réunis, pour se concerter sur les moyens d'assurer le rejet de la combinaison de Mr. Lebeau.

PRUSSE.

Des frontières, le 15 avril.

Nous avons parlé précédemment des protestations que le chargé d'affaires français avait faites à Francfort au sujet des mesures que devaient prendre les troupes de la confédération contre le Luxembourg. Cette nouvelle se confirme; mais, depuis ce moment, on a fait quelques pas en arrière, ce qui prouve clairement que l'agent français agissait alors d'après les instructions du ministère Laffite, et qu'il est *maintenant chargé* de suivre un système plus conciliant. Il doit avoir déclaré dernièrement que son gouvernement accordait sans doute à la confédération le droit d'intervenir dans les affaires du Luxembourg, mais qu'il recommandait beaucoup de prudence et de réserve, afin de ne pas donner d'embarras aux cabinets par trop de précipitation, et ne pas forcer la France à sortir de son système pacifique. Cette conduite sera certainement approuvée, et on doit rendre à M. Casimir Perier la justice de dire qu'il a parfaitement compris la position de la France et de l'Europe, puisqu'il suit un système qui montre de la modération, et qu'il a égard aux intérêts de tous les partis et de tous les gouvernemens. S'il reste à la tête des affaires, il est *probable* que la paix ne sera pas troublée: s'il succombe, ce qui dépend des prochaines élections et de la propagation des associations, la société européenne devra s'attendre à une lutte terrible. La paix paraît donc dépendre de la conversation d'un seul homme: il est nécessaire de l'appuyer dans ses louables entreprises et de faciliter son grand travail. Les gouvernemens qui, depuis six mois, ont donné les preuves les plus convaincantes de la pureté de leurs intentions, prendront ceci en considération, et agiront avec autant de réserve que les circonstances l'exigent. Il est donc possible que le territoire du Luxembourg ne soit pas immédiatement occupé par les troupes de la confédération. Au reste, le prince de Talleyrand a reçu l'ordre de signer au nom de la France, les protocoles de Londres qui ont rapport à la Belgique et au Luxembourg.

(Gaz. d'Augsbourg.)

GRECE.

EGINE, 6 avril.

L'insurrection qui a éclaté à Maïna prend un caractère très sérieux. Un engagement a déjà eu lieu entre les troupes et les insurgés et les troupes regulières envoyées contre eux; les *premiers ont été refoulés* dans leurs montagnes; mais cet échec n'a servi qu'à augmenter leur irritation. Leur ancien chef, Mavromichali, est toujours detenu à Napoli de Romanie. Il a été traduit devant le tribunal criminel, mais il l'a récusé, en prétendant qu'en sa qualité de sénateur, il devait être jugé par la nation, et que d'ailleurs les tribunaux ordinaires ne présentaient aucune garantie d'indépendance.

L'île d'Hydra n'a pas tardé à suivre l'exemple de Maïna. La révolution s'est accomplie dans ce pays avec beaucoup d'ordre et de légalité. Dans une déclaration des chefs de la révolution, qui contient un exposé de leurs griefs, on remarque que le but de leur insurrection est d'obtenir par la force la *pleine exécution* de la constitution, qui n'a pas été exécutée jusqu'à présent; la liberté de la presse, qui était enchaînée au mépris des lois, et enfin l'indépendance des tribunaux que le gouvernement avait sous son influence immédiate. Dans l'impuissance d'étouffer la révolution par la force, on a voulu semer la division parmi les chefs Hydriotes; mais ces efforts ont été inutiles. Il règne encore une grande union entre eux. On assure même que l'île de Spezzia s'est réunie à Hydra qui est maintenant le foyer de la révolution. On avait prohibé l'entrée en Grèce d'une brochure qui traite des intérêts actuels de la Grèce et qui attaque le président; cette brochure vient d'être réimprimée à Hydra, où l'on imprime aussi un journal qui avait cessé inutilement de s'établir auparavant.

Le parti opposé à M. Capo-d'Istria est composé de deux élémens bien distincts. Les uns, à la tête desquels sont plusieurs patriotes, ne veulent renverser M. Capo-d'Istria, que pour le remplacer; ils n'invoquent la liberté que pour couvrir leurs projets ambitieux, et pour la fouler aux pieds. Les autres ne sont unis aux premiers que parce qu'ils ne peuvent rien faire par eux-mêmes. Le gouvernement est soutenu par quelques anciens chefs, à la tête desquels se trouve Colocotroni, et par une partie du peuple, surtout par les classes inférieures.

Nous sommes arrivés à cette époque de l'année, où les chaleurs excessives obligent les étrangers à s'éloigner de nos murs, et paralysent en quelque sorte tous les amusemens comme tous les genres d'industrie. Ce relai de l'activité commerciale dans notre riche et populeuse cité, est aussi le moment où il est permis aux éditeurs de gazette, de se reposer un peu de leurs pénibles si non glorieux travaux; ainsi l'a autorisé l'usage, depuis long-temps. Nous prévenons donc nos abonnés, qu'à compter de mardi, 5 juillet prochain, l'*Abeille* ne paraîtra que trois fois par semaine, le mardi et le jeudi matin et le samedi soir, jusqu'à la reprise des affaires. Les jours d'arrivée du courrier de la Mobile étant les lundis, mercredis et samedis, nous avons choisi pour la publication de notre feuille, les deux jours qui suivent immédiatement les deux premiers, afin de ne pas faire attendre trop longtemps à nos lecteurs les nouvelles que nous pourrons recevoir; et par la même raison nous nous sommes décidés à faire paraître le soir notre feuille du samedi, parce que de cette manière nous pourrons donner les nouvelles reçues par la malle du matin. Du reste, nous ferons en sorte que cet arrangement tourne tout entier au profit du public, en redoublant de soins pour bien remplir nos colonnes, nous entendons les remplir autant qu'il sera possible, et de la manière la plus agréable que nos informations nous le permettront. Les nouvelles importantes seront toujours publiées en *extra*, quelque jour qu'elles nous parviennent.

Liste Maritime.

PORT DE LA NLLE.-ORLÉANS.

EXPÉDIÉS.

Navire Russell, Fosdick, New-York, Barstow & Adams.
Barque Huskisson, Holmes, Liverpool, B Booth & co.
Brick Mexico, Slade, Liverpool, Gordon, Forstall & co.
Brick Bachelor, Comeron, Liverpool, Gordon, Forstall & co
Brick Eliza, Medoni, Marseille, Capitaine.
Brick Olivo, Cooper, Hambourg, J L Rogerl.
Brick Vicissitude, Brown, Liverpool, Herminn & co.
Goël. Emblem, Curson, Mobile, Capitaine.
Goël. Alerta. Vanslaucren, Rio Grande, J W Zacharie & co.

ARRIVÉS

Bat. à vap. Houren, Russell, de Louisville, avec du coton &c. à divers consignataires.

MAIRIE DE LA N.-ORLEANS.

LE cours de la farine fraîche est aujourd'hui de $4, 25 par baril; d'après le tarif, les boulangers doivent donner, pendant la semaine prochaine, (à partir de lundi,) 50 onces de pain pour un escalin. D. PRIEUR,
2 juillet Maire.

$10 DE RECOMPENSE.

AVIS.—Le portefeuille du soussigné lui a été volé, dans sa chambre à coucher, rue des Ursulines, entre St.-Claude et Tremé, mercredi dernier au matin, par une de ses domestiques. Le dit portefeuille contenait une petite *somme d'argent, et plusieurs papiers qui ne sont* d'aucune valeur que pour le soussigné. La plus grande partie de l'argent a été retrouvée; mais la domestique dit qu'elle a jeté le portefeuille et les papiers dans la rue, vis-à-vis la demeure du soussigné. Parmi les papiers que contenait le dit portefeuille, se trouvent les objets suivants: Un billet $103 -8 cts., tiré par Lewis E. Brown, à l'ordre de A. H. Brown, daté du mois d'avril 1830, et passé par ce dernier à l'ordre de William T. Thompson; un ordre du capitaine Alexander Childs sur Mr. Turner, pour payer à C. Roselius les frais du jugement, dans l'affaire de Griffith vs. le capitaine Alexan Childs, pendante devant la cour de Cité, dans le cas où le *jugement serait* rendu contre le cap. Childs, et les honoraires de l'avocat, dans le cas seulement où le procès serait gagné; un ordre, dont on a oublié la date, souscrit par la Ve. Kokernot et fils, par lequel ils promettent de payer le passage à la chambre, de Madame Benzel et de ses deux enfans, d'Amsterdam ici, ainsi que plusieurs autres papiers et reçus dont on ne se rappelle pas le contenu. Une récompense de dix piastres sera donnée à quiconque rapportera au soussigné le dit portefeuille et ce qu'il contient. On promet de ne faire aucune question. C. ROSELIUS.
2 juillet—3

COUR DE PAROISSE pour la ville et paroisse de la Nlle. Orléans, 1er. juillet 1831. Présent l'hon. Js. Pitot—*Prc. Lebert* contre *ses créanciers.*—La cession des biens du pétitionnaire est acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers; il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du dit Prc. Lebert soit convoquée en l'étude de M. L. Feraud, Notaire Public, pour le 13 juillet 1831, à 10 heures du matin, à l'effet de délibérer sur les affaires du pétitionnaire, et en même tems, toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont suspendues.

Je certifie l'ordre ci-dessus.
J. OLLIE,
2 juillet—☞ *Dép. Greffier.*

REÇU PAR *L. JOHNS & CO. Rue de Chartres, No.* 113: quelques Grands Livres et Journaux pour l'usage des Banques, de qualité très-supérieure.—Également, 50 rames papier à lettres superfin de Bath. Ils tiennent constamment en magasin un assortiment complet de livres et régistres, papier de toute espèce, et fournitures de bureau en tout genre, qu'ils vendent aux conditions les plus raisonnables.
2 juillet

J. B. Leary contre *James Lambert.*

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller, j'exposerai en vente, lundi 11 juillet, au Principal, à 5 heures, une copie de l'Encyclopédie Britannique, relice en toile de Russie, en 20 volumes complets.
2 juillet. L. DAUNOY, marshal.

LE Dr. **JAMES EWELL,** étant venu s'établir de la ville de Washington à la Nlle. Orléans, offre au public les services de sa profession. Sa résidence est à l'Hôtel des Planteurs, rue du Canal. 1er. juillet—3

TRAITES sur New-York, à vendre par
1 juil.] H. PERRET & CHARBONNET.

GLACIÈRES FRANÇAISES—Les soussignés offrent à vendre 2 bonnes Glacières reçues *de première avant de France*, contenant l'une 500 liv. et l'autre 300 liv. de glace.
1 juil.] H. PERRET & CHARBONNET.

A VENDRE.—**LOTS DE TERRE,** avantageusement situés dans le faubourg Ste. Marie. S'adresser à
G. MORTIMER,
1 juillet rue Philippa, No. 158.

Avis aux Navigateurs de cet Etat.

LUNDI prochain, 4 juillet, jour de l'anniversaire de l'indépendance américaine, la 7e. compagnie de milice, sous le commandement du capitaine Augustin Jeauffreau, devant prendre ces armes pour célébrer cette *mémorable journée*, j'invite 20 à 25 marins à vouloir bien se réunir chez lui, samedi ou dimanche, pour y prendre quelques renseignemens, sur ce qu'ils auront à faire ce jour-là, et pour se pourvoir d'autant de pavillons qu'il y a de consuls étrangers en cette ville, lesquels seront portés par un marin de chacune de ces nations respectives.
SIMON LAIGNEL,
1er. juillet—2 Ex-marin.

SANGSUES A VENDRE.

LE soussigné offre à vendre en gros comme au détail des SANGSUES de première qualité, à des prix très modérés. Sa demeure est rue Bourbon, No. 316, entre Ursulines et St. Philippe.
30 juin—30 POITTEVIEN.

ON désire placer une jeune fille blanche comme domestique, soit à la campagne, soit pour aller au Nord ou en France; elle n'est pas malade en mer, elle sait coudre, blanchir, repasser, et soigne très bien les enfans.—S'adresser au bureau de cette feuille.

On désire vendre dans la même maison un Voltaire, en 75 vol. (Baudoin) un Buffon-Lacépède, en 26 vol. avec planches coloriées, un Rousseau (Baudoin) en 26 vol. et quelques ouvrages de médecine. 28 juin—8

BILLETS PERDUS.

IL a été perdu dans la journée d'hier, deux billets de banque, l'un de $500, et l'autre de $100, tous deux de la Banque des Etats-Unis. On donnera une récompense de $50, à celui qui les rapportera au bureau de M. Michel Fortier, ou à l'imprimerie de cette feuille. Comme on a appris qu'une *négresse a trouvé hier* deux billets de banque, et qu'il est à présumer que ce sont les mêmes, les personnes auxquelles elle les présenterait pour changer, sont priées de le faire savoir, aux lieux ci-dessus mentionnés.
3 juin—☞

POUR CINCINNATI *et les ports intermédiaires.*

Le fin et bon marcheur bateau à vapeur à basse pression, **CINCINNATIAN,** capitaine Swin, ayant tout son frêt engagé, partira immédiatement. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
30 juin STETSON & AVERY.

A LOUER OU A FRETER.

POUR LA MOBILE OU POUR PENSACOLE.

Le sloop **LAFAYETTE,** capitaine A. Riddarhyelta, partira mardi, 5 juillet. S'adresser à É. BARAU & CO.
1 juillet—☞ sur l'Basin.

POUR BOSTON.

Le beau brick **SABRA,** capitaine Winslow, ayant presque sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour frêt ou passage, ayant de bons aménagemens, s'adresser à bord, ou à
30 juin STETSON & AVERY.

POUR LE HAVRE.

Le brick **PROGRESS,** capitaine Howes, partira immédiatement, peut prendre un chargement sur le pont, et peut accommoder quelques passagers, s'adresser au capitaine à bord ou à
29 juin. T. NICOLET & CO.

POUR TAMPICO.

La goëlette **TAMPICO,** partira pour le dit port, mercredi, 29 du courant, à cinq heures de l'après midi. Les passagers voudront bien faire embarquer leurs effets dans la matinée du dit jour, après avoir payé leur passage
28 juin—2f M. FAUCHÉ-COUGOT.

A LOUER OU A FRETER.

Le beau brick doublé et chevillé en cuivre **HENRY ECLEFORD,** du port de 246 tonx., et est prêt à prendre mer: pour plus ample information, s'adresser à bord, ou à
27 juin. J. W. ZACHARIE & CO.

POUR NEW-YORK.

La goëlette fine voilière, doublée en cuivre, **WATER-WITCH,** cap. Preswick, partira sous peu pour le dit port. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
THAYER, HURD & CO.
25 juin rue des Magasins.

On a besoin d'un Navire, de quelque nation qu'il soit, pouvant porter 400 ou 500 barils; il serait expédié de suite.
S'adresser à VICTOR ROUMAGE.
23 juin Rue Royale.

POUR MATAMOROS par la rivière.

La belle goëlette fine voilière **SURPRISE,** capitaine ——, pour fret ou pour passage. S'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis les Magasins Bleus, ou à
22 juin. J. W. ZACHARIE & CO.

POUR BRAZOS ST. YAGO.

La belle goëlette mexicaine **ALERTA,** capitaine Vanslauorin, ayant les deux tiers de son chargement engagés, partira sous peu; pour le reste du frêt, ou pour passage, s'adresser à bord ou à.
21 juin. J. W. ZACHARIE & CO.

POUR LIVERPOOL—On demande de 50 balles de coton pour être embarqué sur le pont de la barque **PRUDENT,** s'adresser à [17 juin] W. G. HEWES.

POUR BALTIMORE—*(Passage seulement.)*

Le brick fin voilier chevillé en cuivre, **CHARLES,** capt. STETSON, partira dans dix jours; pour passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord, vis-à-vis de la Douane, ou à STETSON & AVERY.
15 juin.

On a besoin pour un port de France, d'un bon bâtiment capable de porter 1000 balles de coton, qui lui seraient délivrées sous le plus bref délai.
14 juin THEODORE NICOLET & Co.

CE SOIR.

LOTERIE
DE
L'ÉGLISE CATHOLIQUE DES
NATCHITOCHES.

IIEME. CLASSE DE 1831.
Le tirage aura lieu le Samedi 2 Juillet.

GROS LOT
10,000 Piastres!!!!

1	LOT DE	$ 3,000	$ 3,000
1	" "	1,500	1,500
1	" "	1,000	1,000
1	" "	800	800
1	" "	623	623
6	" "	500	3,000
6	" "	300	1,800
6	" "	200	1,200
156	" "	50	7,800
156	" "	20	3,180
621	" "	8	4,992
7800	" "	4	31,200

PRIX DES BILLETS
BILLETS ENTIERS.....$ 4
DEMI BILLETS..... 2
QUARTS DE BILLET..... 1

Chaque paquet ne pourra gagner moins de **SEIZE PIASTRES:**—demis et quarts en proportion. JEAN BAPTISTE FAGET,
20 juin *Directeur.*

ESCLAVES EN MARRONNAGE

Partis quelques de chez le soussigné: un nègre nommé **BILL,** âgé d'environ 35 ans, d'une forte complexion et d'environ 5 pieds 2 pouces, teint très noir, et vêtu d'un pantalon et d'une chemise de colette grise, parlant anglais et français.

La négresse **JULIE,** âgée d'environ 40 ans, taille de 5 pieds 4 pouces environ, ayant des marques anciennes de tatouage sur la figure, connue depuis long temps en cette ville comme marchande de légumes, d'une faible complexion, et ne parlant que français.

Cinq piastres de récompense seront données pour chacun de ces esclaves, à quiconque les logera dans une des geoles de cet Etat, ou les ramènera à leur maître.

Les capitaines de navire ou toute autre embarcation, sont prévenus de ne pas les recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis selon la loi. F. EDMOND FAZENDE,
29 jn.—3ps ☞ paroisse Jefferson, rive droite.

$10 DE RÉCOMPENSE.

S'est absentée de chez le soussigné la griffonne américaine nommée **KITTY,** âgée d'environ 24 à 25 ans, taille de 5 pieds 2 ou 3 pouces, dans le pays depuis environ un an; elle est très reconnaissable par sa maigreur et des yeux extrêmement grands; lorsqu'on lui parle elle ne répond que d'une voix basse; elle était vêtue lors de son départ, d'une robe de cotonnade du Nord, et d'un mouchoir à carreaux rouges à la tête.

☞ Les capitaines de navires et bat.-à-vapeur sont prévenus de ne point la recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois.
28 juin—6,3ps H. H. ALPUENTE.

ON a besoin d'une bonne nourrice. S'adresser à Mme. E. *Carraby ou à Mme. Courcelle*, rue des Remparts, entre les rues Dumaitie et St. Philippe. 28 juin—☞

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. LE CARPENTIER & CO.

SAMEDI, 2 juillet, à 4 heures 1-4 de l'après-midi, au magasin de Gordon, Forstall et Co., rue des Remparts, entre Toulouse et St. , il sera vendu:—

10 Chaudières à sucre, en fer battu, de différentes grandeurs, depuis 44 jusqu'à 70 pouces de diamètre.

12 bques. couperose anglaise.

32 paniers faïence mexicaine, ayant droit au draw-back.

Une quantité d'articles en ardoise, tels que carreaux de foyer, pierres funéraires, matériaux pour les tombeaux, manteaux de cheminée, unis et enjolivés; appui de fenêtre, marches d'escalier, &c.—*Conditions au moment de la vente.*
30 juin—3f

PAR P. A. GUILLOTTE.

IL sera vendu, samedi 2 juillet prochain, au lieu ordinaire de la vente des animaux,
8 charrettes,
4 drays,
2 *trucks*,
6 paires de roues,
40 brouettes et *hand-trucks.*
29 juin—1

PAR T. MOSSY.

IL sera vendu, le Samedi 2 du juillet, à mid précis, à la Bourse de Hewlett,
18 *SUPERBES LOTS DE TERRE,*
avantageusement situés dans le nouveau faubourg Marigny. Ces lots font partie de l'ilot No. 35, qui est très élevé et qui se trouve tout près des établissemens du dit faubourg, entre les rues Prosper, St. Avid, Bagatelle et St. Antoine, conformément à un plan dressé par M. Pilié, voyer de la ville, lequel sera exhibé à la Bourse, avant la vente. Les acquéreurs se feront mettre en possession à leurs frais par ledit Voyer.

CONDITIONS:—6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés par Mr. L. T. Caire, au frais des acquéreurs. 28 juin

DRAGONS D'ORLEANS,

La compagnie prendra les armes et sera à cheval le 4 juillet prochain, à 6 heures précises du matin, pour célébrer l'anniversaire de l'indépendance américaine.—(Costume d'été.)

Par ordre du capitaine,
L. T. CAIRE,
1er. juillet—2 *Maréchal-des-logis-chef.*

CHASSEURS-A-CHEVAL D'ORLEANS.

Vous êtes prévenus que la compagnie prendra les armes, lundi prochain, 4